

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n° 15/2018

**OBJET : COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT
DÉPARTEMENTAL DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ DES ALPES
MARITIMES**

Conseillers en exercice :	23
Présents :	16
Excusés :	7
Pouvoirs :	6
Votants :	22

SÉANCE DU 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 28 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 15 juin 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Adjointes,

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Hélène GARDET, Jean-Pierre MAURIN, Colette ZALMA, Christian FARALDI, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Grégory MARCUCCI, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Nathalie d'ESQUERMES, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Christian GORACCI qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Laurence MARGAILLAN qui a donné pouvoir à Olivia LEVINGSTON, Claudine NAVARRO qui a donné pouvoir à Hélène GARDET, Eric ROMAN qui a donné pouvoir à Pierre BRANCATO, Virginie CHABERT qui a donné pouvoir à Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO qui a donné pouvoir à Jean-François PIOVESANA, Théodore PAPPALO,

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Le Maire informe les membres du Conseil qu'avec la loi de transition énergétique, les organismes de distribution de l'électricité et du gaz ont l'obligation de remettre un rapport annuel à leurs autorités délégantes.

Ce compte-rendu d'activité du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz des Alpes-Maritimes (SDEG), apporte des informations d'ordre technique, commercial et financier qui resteront annexées à la présente.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu :

PREND ACTE des données du rapport d'activité 2017 du SDEG.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le - 5 JUIL. 2018
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le - 5 JUIL. 2018

